

5^{èmes} Assises Nationales de
**L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

**15 et 16 octobre
Lons-le-Saunier**

POLITIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Présentation



Le Département de l'Orne :

Intègre la région Basse-Normandie

Population : environ 292 000 habitants

505 communes, pour une densité de 48 hab. / km²



L'assainissement :

47 % des habitations concernées par l'assainissement non collectif (68 000).





Une politique départementale en faveur de l'assainissement collectif et non collectif depuis 15 ans



1- Financer prioritairement les collectivités Ornaïses devant se mettre en conformité avec la réglementation

2 - Favoriser l'élaboration des zonages d'assainissement initiaux Maîtrise d'ouvrage déléguée au Conseil général

(504 communes sur 505 ont réalisés leur zonage et l'ont soumis en enquête publique)

3 - Financer la construction des systèmes d'assainissement issus des zonages

(environ 90 communes assainies depuis 10 ans)

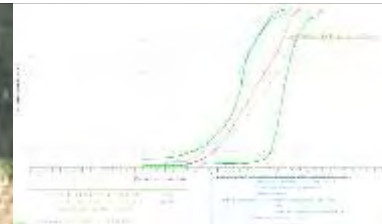
4 - Favoriser l'émergence des SPANC en suggérant le transfert de la compétence ANC à la structure intercommunale

5 - Mise en place d'une assistance aux collectivités pour assister à l'élaboration de leur SPANC et réalisation d'un Cdrom sur « les règles de l'assainissement non collectif »

6 - Favoriser la connaissance du parc ANC de chaque CdC en finançant le diagnostic ANC à l'échelon intercommunal

7 - Elaboration d'un schéma départemental d'assainissement





Missions proposées aux collectivités vis-à-vis de l'ANC

- **Animation du réseau des techniciens SPANC**
- **Rencontre technique des artisans avec CMA**
- **Aide à la mise en place des SPANC** (*règlement d'assainissement type, budget prévisionnel, CCTP, CCAP, acte d'engagement, ...*)
- **Recherche spécifique** (*sables, juridiques et réglementaires, études, homogénéité des contrôles...*)
- **Appui aux élus pour les informer de leurs obligations**
- **Réunions publiques ...**



Suivi des autorisations de rejet du département

- **Mise en place de permission de voirie afin de limiter les risque de contentieux et de s'assurer que les fossés départementaux ne sont utilisés qu'à titre exceptionnel.**
- **Réalisation d'une étude de performance des installations d'ANC déversant dans les fossés départementaux.**



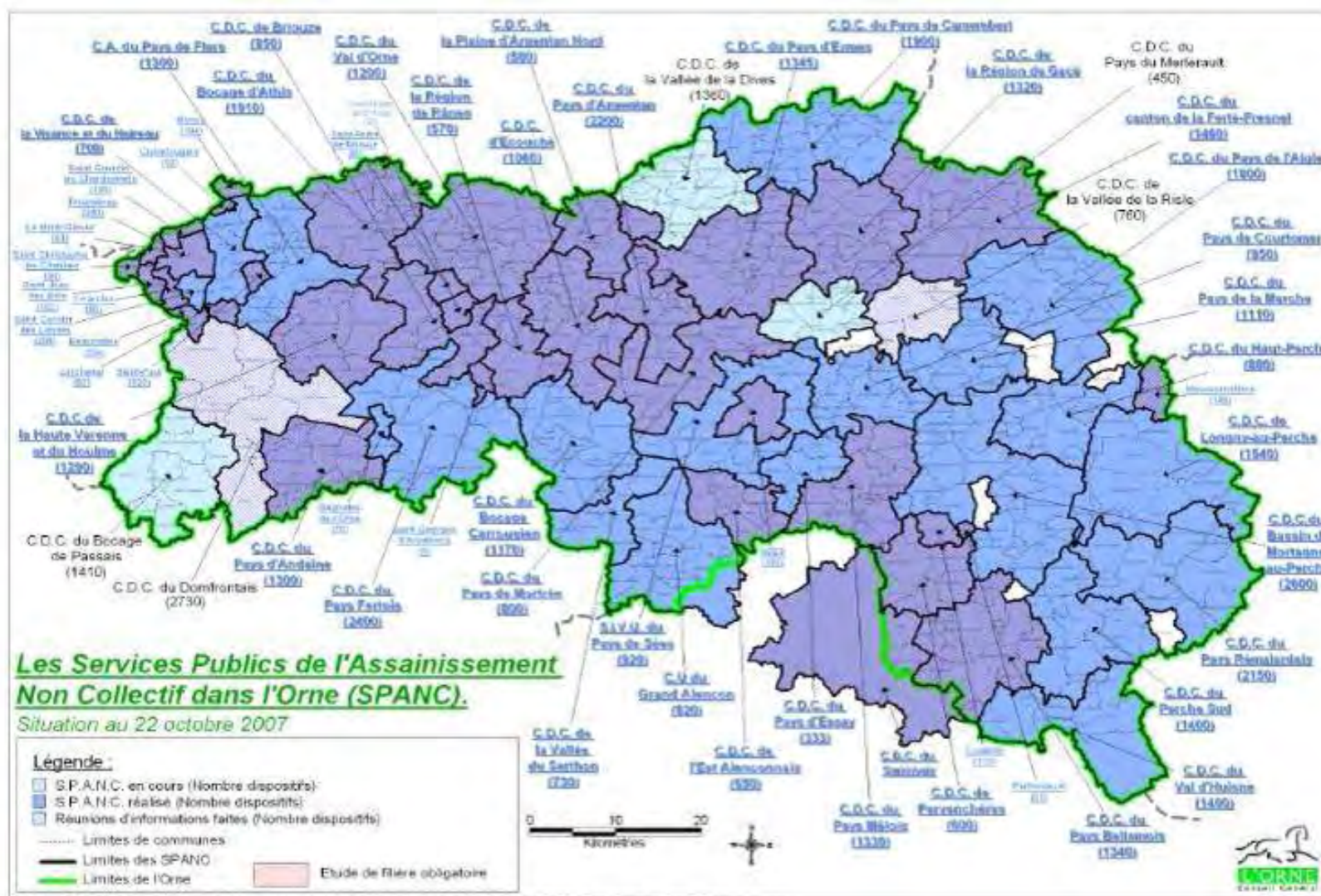
Rencontre technique avec les artisans

- **Depuis début 2001, La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'orne et le département réalisent des réunions d'informations à destination des artisans.**
- **Déjà plus de 300 artisans informés .**
- **En 2008, mise en place avec la collaboration de la Chambre des métiers de 3 réunions d'information sur les évolutions normatives (DTU 64-1 de mars 2007)**

2008 = année de transition



→ fin de la mise en place des SPANC (95 %)





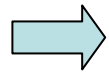
Suite à l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques :



Une partie des missions réalisées par le département dans le domaine de l'assainissement non collectif est assujettie à cet article :

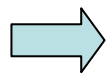
- l'assistance pour la mise en œuvre des SPANC (quasiment tous en place)**
- l'assistance pour modification des études de zonage (tous réalisés dans le département de l'Orne). *La baisse des financements remet en cause une partie des études notamment pour les petits projets en collectif < 200 EH***
- assistance pour évaluation de la qualité du service d'assainissement (arrêté du 2 mai 2007)**

Les conventions devraient être proposées pour une période de 4 ans et la tarification reste à définir.



Les autres missions n'étant pas de l'assistance, elles resteront missions d'intérêt général pour le compte du département :

- **Animation des réunions SPANC et acteurs de l'assainissement (40 SPANC, Bureaux d'études, ...) = veille réglementaire, infos juridiques, techniques**
- **Suivi des permissions de voirie des rejets d'ANC dans les fossés des routes départementales**



Réflexion sur la mise en place d'une charte « ANC », en collaboration avec les départements de la Manche et du Calvados.

Rôle = coordination régionale avec l'ensemble des acteurs gravitant autour de l'assainissement non collectif





Pôle Aménagement et Environnement
SATESE

☎ : 02-33-81-60-67